

DOCUMENT DE TRAVAIL PROVISOIRE

- ANDREVILLE
- ATTRAY
- BAZOCHES-LES-GALLERANDES
- BORSEAUX
- CHARMONT-EN-BEAUCE
- CHATELON-LE-ROI
- CROTTES-EN-PITHIVERAIS
- CHAUSSEY
- ENCREVILLE
- JOUY-EN-PITHIVERAIS
- JOUY-EN-PITHIVERAIS
- LEONVILLE
- LEZON
- PISTONVILLE
- PISTONVILLE

Préparation du PLU : 08/12/2015
Débat relatif au PADD : 22/03/2022

VERSION 01/12/2023

- DELIMITATION DU TERRITOIRE EN ZONES**
- Zone UMa - Zone urbaine mixte de centre-village ou de cœur de hameau
 - Zone UMb - Zone urbaine mixte à dominante résidentielle
 - Zone UMc - Zone urbaine résidentielle
 - Zone USaI - Zone urbaine spécialisée dédiée aux activités artisanales et industrielles
 - Zone USaL - Zone urbaine spécialisée dédiée aux activités logistiques
 - Zone USca - Zone urbaine spécialisée dédiée aux campings et hébergements de loisirs
 - Zone USe - Zone urbaine dédiée aux équipements publics et collectifs
 - Zone USF - Zone urbaine dédiée aux infrastructures ferroviaires et autoroutières
 - Zone A - Zone agricole
 - Zone AE - Zone agricole d'intégration d'éoliennes et d'aérogénérateurs
 - Zone AES - Zone agricole d'intégration de centrales photovoltaïques
 - Zone N - Zone de protection des milieux naturels
 - Zone Nj - Zone naturelle de protection des jardins de village
 - Zone 1AUb - Zone à urbaniser mixte à dominante résidentielle
 - Zone 1AUSe - Zone à urbaniser dédiée aux équipements publics et collectifs

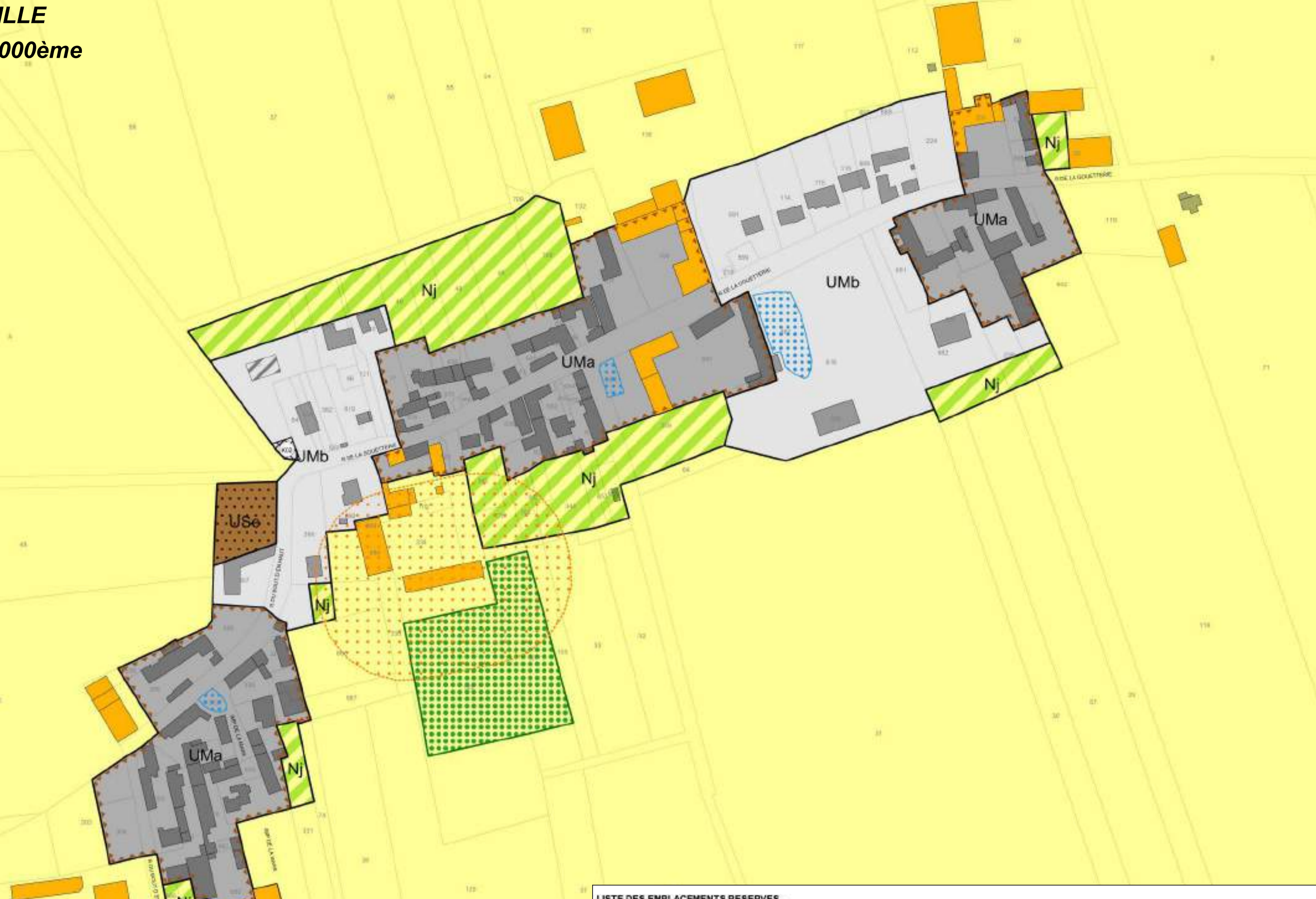
- PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES SPÉCIFIQUES**
- Secteur d'aménagement soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (Article R.151-6 CU)
 - Secteur soumis à OAP thématique "patrimoine" (Article R.151-7 CU)
 - Secteur soumis à OAP thématique "protection et valorisation des continuités écologiques" (Article L.151-6-2 CU)
 - Secteur spécifique de hauteur restreinte (Article R.151-39 CU)
 - Secteur avec Taille Minimale des Logements (Article L.151-14 CU)
 - Secteur de Taille et de Capacité Limitées - STECAL (Article L.151-13 CU)
 - Emplacement réservé (Article L151-41 et suivants du Code Urbanisme)
 - Espace boisé protégé (Article R.151-43 5°CU)
 - Mare ou Zone humide protégée (Article L.151-23 CU)
 - Secteur de constructibilité interdite liée à l'existence de risques technologiques (Article R.151-31 2° CU)
 - Secteur de constructibilité limitée liée à des problématiques de risques et d'hygiène (Article R.151-34 1° CU)
 - Secteur de constructibilité encadrée liée à l'existence de risques naturels (Article R.151-34 1° CU)
 - ▲ Ligne d'implantation alternative des constructions (Article L.151-17 Code Urbanisme)
 - Itinéraire pédestre ou cyclable à conserver ou à créer (Article L.151-38 Code Urbanisme)
 - Haie ou alignement d'arbres protégés (Article L.151-23 Code Urbanisme)
 - ★ Bâtiment en zone agricole dont le changement de destination est autorisé (Article L.151-11 2° CU)
 - ★ Bâti d'intérêt patrimonial protégé (Article L.151-19 Code Urbanisme)
 - Arbre remarquable protégé (Article L.151-23 Code Urbanisme)

- ELEMENTS D'INFORMATION**
- Bâtiment agricole
 - Cimetière
 - Autre

Fond de Plan Cadastriel Informatisé (bâti et parcelaire) - Etat DGFiP - en date du 20/04/2023

GUEUDREVILLE

Echelle : 1/2000ème



LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

NUMÉRO INTITULE ET CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ	BÉNÉFICIAIRE	SURFACE (m²)
R01	Commune de Jouy-en-Pithiverais	1 510
R02	Commune de Jouy-en-Pithiverais	116
R03	Commune de Jouy-en-Pithiverais	119
R04	Commune de Jouy-en-Pithiverais	41

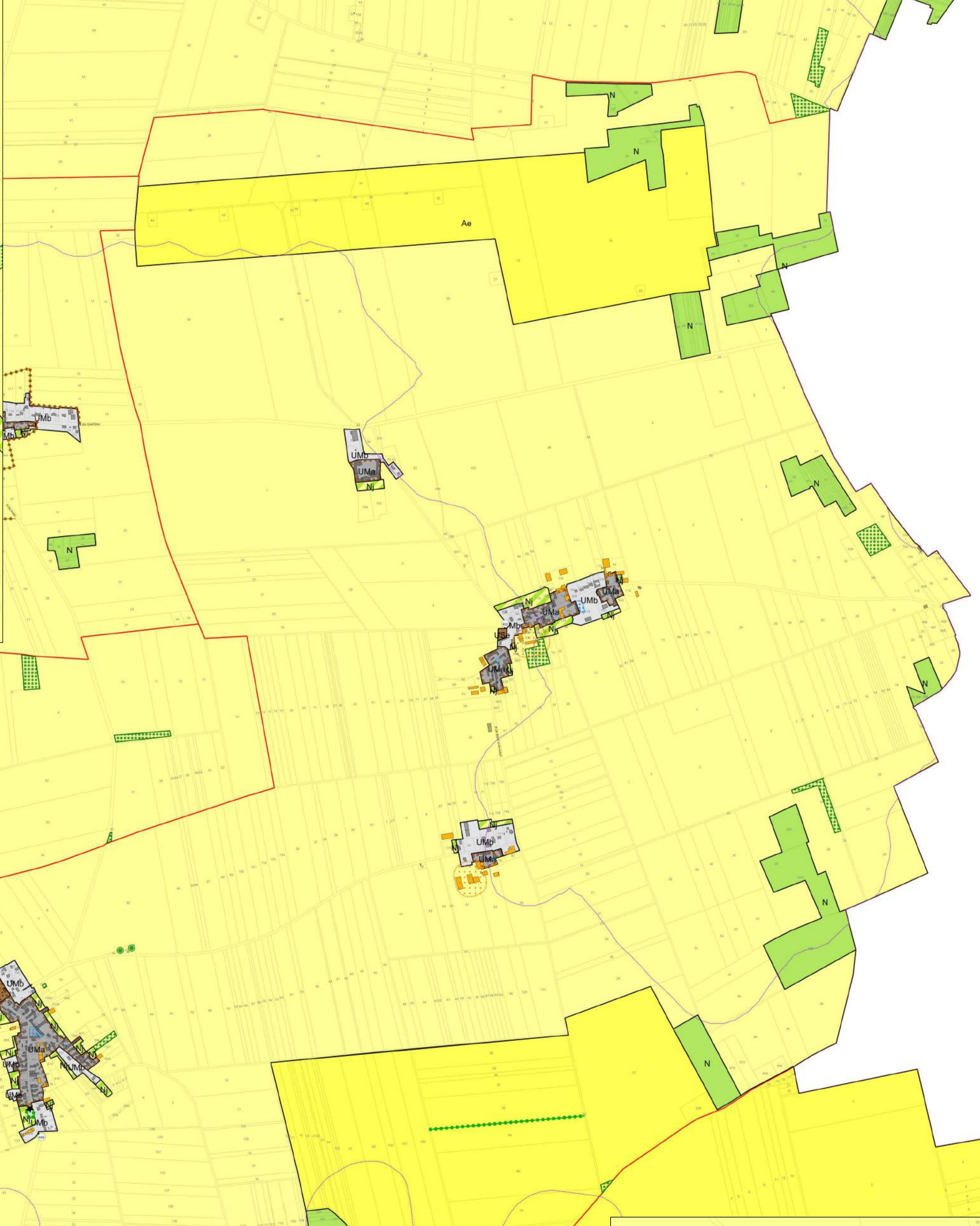
CHEF-LIEU

Echelle : 1/2000ème



PLAN GLOBAL DE LA COMMUNE

Echelle : 1/7000ème



MERAVILLE

Echelle : 1/2000ème



BEAULAIR

Echelle : 1/2000ème

